

Décision

Générale

colonial

Décision n° 616 Décisions concernant les Ministères...

n° 616

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

24 mai 1960

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro

30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

un consé administratif de six mois à passer à Ambandrika (commune d'Ambatondrazaka), province de Tamatave, est accordé à M. Andriamiandrävola (Victor), commis principal 3° échelon du cadre supérieur des Services Administratifs et financiers de Madagascar, en service détaché au Cercle de Djibouti, qui aura aecompli un séiour effectif et ininterrompu de 25 mois dans le Territoire. M. Andriamiandravola Victor, classé au groupe III, voyagera accompagné de son épouse et quittera Djibouti par première occasion maritime à partir du 5 juin 1960. La dépeñse est imputable sur budget local.